

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 24/014/2010 (Public)

ÉFAI

21 juin 2010

Syrie. Muhannad al Hassani, avocat et défenseur des droits humains, doit être libéré

Amnesty International a écrit au président syrien Bachar el Assad pour lui demander d'intervenir dans le dossier de Muhannad al Hassani, avocat de renom, défenseur des droits humains et lauréat d'un prix international récompensant le travail de défenseurs des droits fondamentaux, dont le procès doit se terminer mercredi 23 juin. Il pourrait être condamné à une peine de trois à 15 ans d'emprisonnement s'il était reconnu coupable.

Amnesty International considère que Muhannad al Hassani est un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour son action légitime et pacifique en faveur des droits humains. L'organisation demande instamment au président el Assad de faire en sorte qu'il soit remis en liberté immédiatement sans condition et autorisé à poursuivre son travail d'avocat et de défenseur des droits humains.

Le procès de Muhannad al Hassani s'est ouvert en février de cette année devant le tribunal pénal de Damas ; le jugement est attendu mercredi 23 juin. Muhannad al Hassani est poursuivi pour « atteinte au sentiment national » et « diffusion de fausses informations susceptibles de porter atteinte au moral de la nation », infractions vagues et à la définition large régulièrement invoquées par les autorités syriennes pour faire emprisonner les critiques non violents et ceux qui défendent les droits fondamentaux dans le pays.

La contribution de Muhannad al Hassani au travail en faveur des droits humains a été reconnue à l'échelle internationale et l'inquiétude est grande partout dans le monde. En mai, Muhannad al Hassani a été nommé lauréat du prestigieux prix Martin Ennals, la plus haute récompense du mouvement international de défense des droits humains. En conférant cet honneur à Muhannad al Hassani, le président du jury l'a décrit comme un homme « d'un courage exceptionnel, détenu de façon arbitraire et dans des conditions inacceptables pour avoir défendu l'état de droit et le droit de fonder une organisation de défense des droits humains ».

Muhannad al Hassani a été arrêté le 28 juillet 2009 ; il est accusé par les responsables de la Sûreté de l'État d'avoir diffusé « de façon susceptible de causer du tort » des informations sur les procès - ne satisfaisant pas aux normes internationales d'équité des procès – d'opposants au gouvernement et d'autres accusés devant la Cour suprême de sûreté de l'État, sur les conditions de détention dans les prisons syriennes ainsi que sur une mort susceptible d'avoir été causée par la torture ou d'autres types de mauvais traitements en détention. Il est également accusé de diriger la Sawasiyah, organisation syrienne de défense des droits fondamentaux qui n'a pas obtenu d'autorisation légale du gouvernement.

Depuis son arrestation, bien qu'il n'ait pas encore été condamné, le barreau de Damas a pris des mesures disciplinaires contre Muhannad al Hassani et l'a radié de l'ordre des avocats de Syrie. Il s'agit là d'une mesure extraordinairement injuste qui doit être immédiatement annulée, selon Amnesty

International.

La Déclaration des défenseurs des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1998, reconnaît le rôle important joué par des défenseurs des droits humains comme Muhannad al Hassani et appelle les autorités nationales à défendre et respecter ce rôle. En outre, les Principes de base des Nations unies sur le rôle des avocats, adoptés en 1990, précisent que les avocats doivent pouvoir « s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue » et de doivent pas faire « l'objet, ni [être] menacés de poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour toutes mesures prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles reconnues et à leur déontologie. »

En Syrie cependant, les avocats et défenseurs des droits humains courent constamment le risque d'être arrêtés ou soumis à d'autres formes de harcèlement. Anwar al Bunni, avocat et défenseur des droits humains, directeur d'un centre de défense des droits humains financé par l'Union européenne qui avait été fermé par les autorités peu après son ouverture en mars 2006, a été arrêté le 17 mai 2006 et condamné à l'issue d'un procès inéquitable à cinq années d'emprisonnement pour « diffusion de fausses informations susceptibles de nuire à l'État. »

Haytham al Maleh, 78 ans, avocat, ancien directeur d'une Association de défense des droits humains en Syrie, laquelle, comme toutes les organisations indépendantes de défense des droits humains, n'a jamais reçu l'aval des autorités, a été arrêté le 14 octobre 2009 et est jugé par un tribunal militaire ; il doit répondre de plusieurs accusations, notamment « atteinte au sentiment national » et « diffusion de fausses informations susceptibles de porter atteinte au moral de la nation », deux chefs d'inculpation dont est également accusé Muhannad al Hassani.

Amnesty International considère que les deux hommes sont des prisonniers d'opinion et renouvelle ses appels au président syrien pour qu'il les fasse libérer immédiatement sans condition.